

***DECISION*****Portant attribution de fonction à titre intérimaire**

Le directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16,

Vu l'arrêté en date du 2 juin 2025 portant nomination à compter du 1er juillet 2025 de Monsieur Éric de CHASSEY aux fonctions de directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts ;

DECIDE**Article 1**

Madame Fabienne GROLIERE, attachée principale est chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice du service Communications, mécénat et partenariats, à compter du 1^{er} novembre 2025, le temps de l'arrivée de la nouvelle titulaire du poste, dont le recrutement est en cours.

Article 2

Dans ce cadre, Madame Fabienne GROLIERE exerce l'ensemble des attributions attachées à la fonction, notamment :

- la signature des actes d'engagement juridique de dépense et de recette d'un montant inférieur à 3 000 € HT (notamment les bons de commande) ;
- la signature des actes liés à l'exécution des marchés publics et autres contrats, quel que soit leur montant (notamment les attestations de service fait, les décisions de réception, les décisions formalisées par ordre de service, les actes de sous-traitance) ;
- la responsabilité de la bonne exécution des missions et procédures associées ;
- l'encadrement des agents placés sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du service communications, mécénat et partenariats.

Article 3

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et diffusée à l'ensemble des agents du service.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement conformément aux règles en vigueur.

Fait à Paris, le

14 NOV. 2025

Le directeur,

